

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 22 avril 2014

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3866-2013.

Grille de pondération des critères d'évaluation pour l'appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne (A/O 2013-01) d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

**Lettre de planification d'audience, logée par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

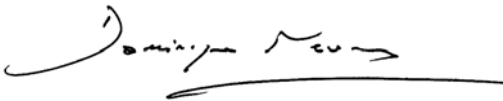
---

Chère Consœur,

Nous avons pris connaissance de la lettre C-AQCIE-0023 de l'AQCIE par laquelle celle-ci annonce qu'elle présentera une preuve testimoniale à l'audience débutant demain le 23 avril 2014 sur la notion de « *besoins des marchés québécois* ».

Évidemment, nous ne nous y opposons pas. Nous attirons toutefois l'attention du Tribunal sur notre courriel du 16 avril 2014, que l'AQCIE a déposé sous la cote C-AQCIE-0028, où nous signalions que **toutes** les parties au dossier invoquaient, à un degré ou à un autre, des aspects factuels dans leur argumentation. Il nous avait alors semblé que l'ensemble de ces aspects factuels pouvaient valablement être introduits au dossier soit par la connaissance d'office qu'en possède le Tribunal, soit par admissions des parties (ce qui, regrettamment, n'a pu être le cas). Afin de préserver nos droits, nous informons donc respectueusement le Tribunal que nous ferons entendre en audience le témoignage de Monsieur Jacques Fontaine sur les aspects factuels énoncés à l'argumentation de SÉ-AQLPA et aux pièces déposées. Monsieur Fontaine référera notamment à la notion de « *besoins des marchés québécois* » ainsi qu'aux bilans en énergie et en puissance contenus au plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution (tant au plan actuel 2011-2020 qu'au projet de plan déposé pour 2014-2023).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les participants.